Québec

Gouvernement du Québec
**Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
et ministre responsable de la région de l'Estrie**

Québec, le 30 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile Le May
1035, rue des parlementaires, 1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 15 septembre dernier par la députée de Sainte-Marie-Saint–Jacques, madame Manon Massé. Les 643 signataires de cette pétition demandent que le gouvernement du Québec et les marchés rémunèrent les familles agricoles, agroforestières, ainsi que les opératrices et opérateurs en production bioalimentaire pour leurs contributions mesurables et vérifiables à la conservation et à la régénération des sols vivants, des eaux douces et de la biodiversité dans les écosystèmes en milieux urbanisés, ruraux et territoriaux du Québec.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation réalise, depuis plusieurs années, des interventions visant à soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols. En effet, les sols ont de nombreuses fonctions, notamment de produire l'essentiel des aliments ou des fibres, de filtrer les eaux, de dégrader des polluants, de réguler le climat et les eaux, de stocker le carbone et de maintenir la biodiversité.

L'aide financière qu'offrent les programmes Prime-Vert et Services-Conseils permet aux entreprises agricoles de relever les défis découlant de la nécessaire protection de l'environnement, un des principes fondamentaux du développement durable. Ces programmes visent particulièrement à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement, de manière à préserver les ressources et à répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs.

...2

200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184

Par ailleurs, dans le but de soutenir le développement de l'agriculture biologique et reconnaître sa contribution à la protection de l'environnement, le MAPAQ a mis en place, en 2015, la *Stratégie de croissance du secteur biologique* pourvue des mesures structurantes pour les entrepreneurs qui choisissent ce mode de production.

Enfin, il est important de rappeler que l'agriculture contribue de manière significative, par ses multiples fonctions, à l'occupation dynamique du territoire et à la vitalité des communautés rurales.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE PARADIS